

A.S.L. Saint-Jean-les-Moulières

© Selma ges

Lettre d'information n° 4

06.05.2014

Bonjour,

Comme vous avez pu le constater, les travaux de fermeture de notre parking face à la maison Jean Bouvet sont terminés ([Travaux parking](#)) et nous remercions les personnes bénévoles qui ont participé à ces travaux. Il ne reste plus que le problème des stationnements gênants à régler et la propreté à faire, le jardinier passera dans le lotissement les **15 et 16 MAI 2014.**

A cet effet, nous vous demandons de ne pas laisser vos véhicules en stationnement sur les emplacements de parking devant être traités.

En ce qui concerne les trottoirs et les devantures de murs qui ne seraient pas entretenus, comme approuvé en A.G., les travaux seront effectués par le jardinier et refacturés aux propriétaires concernés. Laisser ces endroits libres d'accès ces jours là.

Au sujet du stationnement, nous sommes fort déçus du peu d'intérêt porté aux décisions prises en assemblée générale.

Nous avons pris la peine de demander un essai d'une semaine de stationnement le long des trottoirs seulement, nous avons également laissé des messages sur les pare-brises des véhicules en infraction, mais les propriétaires de ceux-ci ont préféré ne pas réagir.

Nous rappelons quand même que la plupart du temps c'est gênant pour les voisins, surtout si le véhicule est garé à presque un mètre du mur. En général, les lots sont assez grands et prévus pour recevoir ces véhicules.

Nous avons déjà assez de mal à faire respecter les règles de stationnement aux personnes étrangères au lotissement, alors s'il faut aussi faire le gendarme pour les colotis ! Un peu de civisme S.V.P.

Nous demandons à nouveau à toute personne ne nous ayant pas donné d'adresse e-mail, de penser à le faire. Nous sommes des bénévoles et ne pouvons passer notre temps à essayer de les rencontrer ou communiquer, merci.

Enfin, comme convenu voici la réponse attendue du Service des Hypothèques concernant la division de 5 parcelles de notre lotissement. Celles-ci ont bien été subdivisées en 2 lots comportant des numéros différents et sont considérées comme des copropriétés à l'intérieur de la copropriété. Les documents sont visibles chez la présidente.

Dernier rappel, les **décisions prises et consignes données en AG sont obligatoires pour tout le monde.**

Vous pouvez toujours nous joindre à cette adresse asl.stjeanlesmoulieres@orange.fr Une seule chose, n'oubliez pas de demander un accusé de réception à votre message, et éventuellement repasser votre message en cas de non-réponse.

Cordialement.

